

DEMANDE DE PIÉGEAGE, à formuler exclusivement :
en cas d'enjeux de sécurité, de santé publique ou de dégâts avérés importants
aux cultures ou élevages

***(Formulaire à utiliser uniquement pendant la période de confinement,
relative à la lutte contre la propagation du virus covid-19)***

A ENVOYER PAR MESSAGERIE A :

fcpn.see.ddt-72@equipement-agriculture.gouv.fr

Je soussigné (Nom et prénom) M./Mme

demeurant à :

atteste avoir constaté des dégâts importants occasionnés par des :

.....

1 – DESCRIPTION DES DÉGATS IMPORTANTS AVERES :

.....
.....

situés sur la(les) commune(s) de :

.....
.....

Nom(s) du(des) lieu(x)-dit(s) :

.....
.....

2 - PIÉGEUR(S) AGRÉÉ(S), DEUX au maximum et agissant en alternance :

NOM	PRÉNOM	N° AGRÉMENT	ADRESSE COMPLÈTE

3 – PÉRIODE DE PIÉGEAGE SOUHAITÉE :

Du : **au :**

Fait à :, **le :**

Signature :

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE

Accordée au piégeur(s) désigné(s) pour effectuer une mission d'intérêt général

(Cette autorisation doit être accompagnée de l'attestation de déplacement dérogatoire)

Le Préfet,
pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires et par
subdélégation,

Direction départementale
des Territoires de la Sarthe
Service eau-environnement
Unité Forêt-Chasse-Pêche-Nature
19 boulevard Paixhans – CS 10013
72042 LE MANS Cedex 9